

# Les trois vies du Docteur Joseph-Ignace Guillotin (1738-1814)

## *The three lifes of Doctor Joseph-Ignace Guillotin (1738-1814)*

### **J. Noterman**

Chargé de cours honoraire, Président du Conseil Provincial de l'Ordre des Médecins du Brabant (1997-2000)

#### **RESUME**

*La vie de Joseph-Ignace Guillotin peut se diviser en trois périodes.*

*La première partie de sa vie va de sa formation à son installation comme médecin consultant et franc-maçon influent de 1738 à 1788.*

*La deuxième partie comporte essentiellement son rôle politique durant une courte période (de 1788 à 1791) pendant la Révolution. C'est à ce moment qu'il va proposer une modification dans le fonctionnement des Etats Généraux, une réforme du Code pénal et une réorganisation de l'enseignement et du fonctionnement de la médecine.*

*Enfin, au cours de la troisième période, il s'attache à promouvoir la vaccination contre la variole et fonde, avec d'autres, l'Académie de Médecine de Paris, future Académie actuelle.*

*Rev Med Brux 2011 ; 32 : 185-9*

#### **ABSTRACT**

*The life of Joseph-Ignace Guillotin can be divided into three periods. The first part of his life consists of his training and his settling as a medical consultant and influential freemason from 1738 to 1788.*

*The second part primarily consists of his political role for a short period during the Revolution (from 1788 to 1791). It was during that time that he proposed a change in the functioning of the General States, a penal Code reform, and the reorganization of the teaching and medical exercise.*

*Finally, during the third period of his life, he focused on promoting vaccination against smallpox and founded with others the present-day Academy of Medicine of Paris.*

*Rev Med Brux 2011 ; 32 : 185-9*

**Key words :** *Dr Guillotin, history, french Revolution*

#### **INTRODUCTION**

Victor Hugo disait : " Il y a des hommes malheureux. Christophe Colomb ne peut attacher son nom à sa découverte ; Guillotin ne peut détacher le sien de son invention "1.

Cette phrase, un rien elliptique, est malheureusement fautive dans ses deux composantes. Colomb, lors de son premier voyage, n'a pas découvert l'" Amérique " comme supposé par Hugo mais Cuba et Haïti dans les Antilles. Quant à Guillotin, plus malheureux encore, il n'est pas l'inventeur de la machine qui porte son nom et s'en défendit jusqu'à son dernier souffle.

Destin curieux que celui de Joseph-Ignace Guillotin, né à Saintes en Charente Maritime le 28 mai 1738. Sa vie

peut se diviser en trois périodes à peu près successives : la première qui va de sa formation à sa vie comme médecin et franc-maçon éminent, la deuxième, comme homme politique et enfin, la troisième, où il se consacre uniquement à sa vocation médicale.

#### **FORMATION, MEDECINE ET FRANC-MACONNERIE**

On connaît relativement peu de détails sur les premières années de sa vie. Ses études secondaires se déroulèrent à Bordeaux chez les Jésuites. On sait qu'il resta chez eux un certain temps après sa scolarité. Avait-il l'intention de rentrer dans les Ordres ? Peut-être, mais après sa nomination comme " *magister artium* " en décembre 1761 à 24 ans et quelques temps passés en tant que professeur au collège jésuite des Irlandais à Bordeaux, on le retrouve à Reims où il est fait Docteur de la Faculté de Médecine en 1768. Il

gagne ensuite Paris où il devient deux années plus tard Docteur Régent de la Faculté<sup>2,4</sup>. Il a donc plus de trente ans lorsqu'il entame sa carrière médicale.

Au cours des années qui suivirent, Guillotin déploya une activité débordante. Il devint un clinicien apprécié de sa clientèle privée tout en entreprenant des démarches auprès du pouvoir en vue d'entreprendre l'assainissement des marais du Poitou et de Saintonge<sup>2,3,5</sup>. Parallèlement, il exerça de 1778 à 1783 un mandat de professeur d'anatomie à la Faculté de Médecine et s'impliqua de façon efficace dans la réforme de la Franc-Maçonnerie française où régnait à l'époque un désordre important.

Les loges parisiennes traitaient leurs homologues de province avec condescendance ; les Maîtres gardaient la direction (le 1<sup>er</sup> maillet) à vie et une certaine tendance à devenir des " loges de l'estomac " amenait les frères les plus instruits à se tourner vers les chapitres des hauts grades, ce qui contribua à faire redouter l'installation d'une Franc-Maçonnerie à deux vitesses.

Guillotin fit plusieurs propositions visant à placer sur un même pied les loges provinciales et parisiennes et à soumettre la nomination du " vénérable maître " à élection et à mandat limité à trois ans. Il proposa aussi la création d'un organisme central à pouvoirs étendus sur les ateliers et suggéra enfin de placer l'ensemble sous la tutelle d'un prince éminent. L'aristocratie était encore bienvenue et la bienveillance du Roi devait être acquise. Une bonne partie de l'année 1772 fut nécessaire pour faire aboutir ces réformes et créer le Grand Orient de France sous son inlassable impulsion<sup>6</sup>.

Dès 1776, Guillotin fut le " vénérable " de la loge " La concorde fraternelle " et il fréquenta un chapitre des hauts grades écossais (La loge des neuf sœurs) où n'entraient que les gens de talent ou possédant des titres. C'est là qu'il côtoya l'astronome Bailly, futur maire de Paris, Danton, Sieyès, Greuze, Houdon, etc., et dont le " premier maillet " était tenu par Benjamin Franklin.

Ces rencontres allaient jouer un rôle dans la future carrière politique de Guillotin<sup>6</sup>.

En 1778, la ville de Paris et bientôt la province entrèrent en effervescence à la suite de l'arrivée du Dr François-Antoine Mesmer et de sa méthode. Ce médecin viennois, plus ou moins jugé " *persona non grata* " dans son pays, prônait le traitement de certaines maladies par le magnétisme. L'aimant, dont les propriétés d'attraction étaient connues depuis des siècles, fascina toujours les imaginations. Ses propriétés n'étaient pas encore expliquées à ce moment. Par extension, Mesmer croyait être parvenu à la découverte du magnétisme animal, de telle manière que le magnétiseur pouvait transmettre ce " fluide naturel " aux patients par des attouchements à l'aide des mains, d'un aimant ou de tout autre objet préalablement magnétisé. Il devait, devant le succès de ses traitements, avoir recours au traitement collectif

à l'aide d'un baquet permettant la prise en charge de plusieurs patients à la fois. Pendant cinq ans, Paris fut le siège d'une véritable folie collective, tout le monde voulant se faire magnétiser pour n'importe quoi<sup>6,7</sup>. La Cour de Versailles, par l'intermédiaire de nombreux de ses membres, n'était pas la dernière à entretenir cette situation. Il faut dire, à la décharge de Mesmer, qu'à l'époque, l'état de la médecine était tel que cette technique inoffensive eut le mérite d'avoir sauvé certains malades de " traitements " nettement plus agressifs<sup>8</sup>.

En 1784, Louis XVI, homme de bon sens qu'agaçait cette fièvre, chargea deux commissions d'enquête dépendantes de l'Académie des Sciences et de la Faculté de Médecine de déterminer les conséquences du magnétisme tant sur le plan thérapeutique que du point de vue de sa nocivité éventuelle. Parmi les membres de la commission de l'Académie, on notait entre autres la présence de Guillotin, Franklin, Lavoisier, Bailly. Après enquête, les deux commissions constatèrent qu'il était impossible de percevoir le " fluide " par les sens. Ils conclurent que l'action du magnétisme " ne repose que sur l'imagination, sur la simple illusion " <sup>6,7</sup>. Il allait falloir encore un siècle pour prendre en compte la " suggestion " comme mécanisme d'action, notamment sous l'impulsion de Charcot<sup>7</sup>.

Après transmission de ces rapports (dont celui de l'Académie rédigé par Guillotin), le Roi ordonna la diffusion de la conclusion à toute la France. Le " Magnétisme animal " ne survécut guère longtemps et Mesmer rentra dans l'ombre. Ce ne fut pas le cas d'autres pratiques qui auront la vie beaucoup plus dure sans présenter pour autant une meilleure valeur scientifique.

Guillotin se maria en 1787, un an avant d'entamer un peu par hasard, sa vie proprement politique à la veille de la Révolution en 1788<sup>6</sup> (figure).

## LA VIE POLITIQUE (1788-1791)

En cette fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle, la France traversait une crise profonde. Les finances publiques étaient au plus bas et la disette s'étendait au sein du peuple. Ce dernier commençait à s'agiter.

Devant les échecs successifs du pouvoir en vue de rétablir un équilibre financier, le Roi, en date du 8 août 1788 convoqua les Etats Généraux (réunion des représentants des trois ordres : la noblesse, le clergé et le Tiers-Etat) pour le mois de mai 1789. Suivant la coutume, des " cahiers de doléances " furent rédigés à cette occasion pour y être soumis<sup>9,10</sup>.

Guillotin saisit cette occasion pour rédiger une proposition appelée " pétition des citoyens domiciliés à Paris " qui allait être reprise intégralement par les " six corps de la ville " groupant les corps de métiers les plus importants<sup>2,6</sup>. Celle-ci réclamait que le nombre des représentants du Tiers-Etat fût égal au total des



Figure : Joseph-Ignace Guillotin.

représentants des deux autres ordres. Lors des votes, les voix devraient être comptées par tête et non par ordres. De plus, les députés du Tiers seraient choisis exclusivement dans cet ordre et les représentants de ce Tiers devraient être en proportion des représentés<sup>6</sup>.

Cette pétition, diffusée fin 1788, pouvait être signée par qui voulait chez les notaires entre autres. La réaction ne se fit pas attendre et Guillotin fut condamné pour diffusion illégale. Verbalement, le tribunal ajoutait que, sur le fond, il n'avait rien à reprocher à la pétition<sup>6</sup>. Ce procès avait attiré une grande foule de curieux au palais de justice. Il se termina en triomphe pour Guillotin qui fut raccompagné chez lui par le peuple en joie.

Pressenti pour représenter la ville de Paris, Guillotin fut alors élu député du Tiers pour la capitale. Entre-temps, il avait fusionné les divers cahiers de doléances des districts en un seul qui contenait déjà une ébauche de la future Déclaration des droits de l'homme<sup>6</sup>. On remarque ici l'influence des contacts et discussions qui avaient lieu dans les loges à ce moment et principalement dans celle " des neuf sœurs " que fréquentait assidûment Guillotin.

En mai 1789, on retrouve donc Guillotin assistant

aux Etats Généraux à Versailles qui se tenaient à l'hôtel des Menus-Plaisirs, un nom curieusement " prédestiné ". En tant que membre de la commission du règlement de l'Assemblée, c'est lui qui dut s'efforcer d'aménager temporairement la salle. Le 17 juin, le Tiers Etat qui siégeait seul décida que les Etats Généraux prendraient désormais le titre d'" Assemblée Nationale ".

En réaction à cette initiative, Louis XVI, mal conseillé, fit fermer la salle de réunion le 20 juin. D'après Bailly, les députés du Tiers rejoints par quelques membres du clergé, décidèrent d'aller siéger au Jeu de Paume que Guillotin avait proposé comme nouveau lieu de réunion.

Les événements se précipitèrent alors...

Le 12 juillet, ce fut l'émeute à Paris suite au renvoi de Necker par le Roi<sup>9,10</sup>. Devant ce danger, la bourgeoisie créa une " milice bourgeoise " qui prit le nom de Garde Nationale et dont La Fayette exerça le commandement<sup>10</sup>.

Après la prise de la Bastille, Guillotin fut élu membre du comité de la pauvreté et membre du groupe chargé par l'Assemblée d'inspecter les hôpitaux et les orphelinats où régnaient des conditions de vie particulièrement lamentables. Dans le même temps, on le retrouva membre et premier président du nouveau comité de la santé chargé de faire l'état des lieux de l'enseignement et de la pratique médicale, de la pharmacie et des sages-femmes.

Son activité débordante l'amena à proposer en octobre un projet de loi en six articles tendant à réformer la justice pénale sur une approche plus humaine et égalitaire, sujet qui avait été souvent débattu en loge. L'article premier précisait que pour un délit identique la peine serait la même quel que soit le rang du coupable. Il faut rappeler qu'à l'époque, pour la peine de mort, les nobles avaient la tête tranchée au glaive, les pauvres avaient droit à la potence ou à la roue, les régicides à l'écartèlement ou le bûcher et les faux-monnayeurs à l'ébouillantage. Ce code judiciaire archaïque où la " question " existait encore témoignait de la persistance de cruelles traditions issues du Moyen Age en vue de mettre à mort de manière spectaculaire les condamnés. L'article deux stipulait que seul le condamné était punissable. Il n'est plus question de porter atteinte à l'honneur de la famille. L'article trois interdisait désormais la confiscation des biens du condamné à la peine capitale. L'article quatre ordonnait que le corps du supplicié soit rendu, sur demande, à la famille. L'article cinq prévoyait des peines judiciaires pour des reproches qui seraient fait à la famille du condamné et enfin le sixième article qui allait faire la réputation et l'" immortalité " de Guillotin proposait que le supplice du condamné à la peine capitale se fasse par décapitation par " l'effet d'une simple machine " pour abréger autant que possible les souffrances de celui-ci<sup>3,4,6</sup>.

“ La mécanique tombe comme la foudre, la tête vole, le sang jaillit, l’homme n’est plus ”. C’est en ces termes que Guillotin présenta l’appareil qu’il préconisait sans soumettre en quoi que ce soit un plan de la machine<sup>6</sup>.

Des machines à décapiter étaient déjà connues à l’étranger telle la “ Mannaia ” en Italie, le “ gibet d’Halifax ” en Angleterre, depuis le XIII<sup>ème</sup> siècle et la “ Maiden ” en Ecosse, depuis le milieu du XVI<sup>ème</sup> siècle<sup>3</sup>.

Le premier article proposé par Guillotin fut accepté et voté sans problèmes. Par contre, les cinq autres attendirent encore un certain temps, des membres de l’Assemblée étant outrés que l’on propose le même supplice quel que soit le crime commis. On créa donc une commission chargée de soumettre ces articles à un examen approfondi.

Guillotin, idéaliste, ne fut donc pas un inventeur mais l’homme qui fit la proposition d’une peine de mort plus “ humaine ” à défaut de pouvoir l’abolir ce qui était irréaliste dans les conditions de cette fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle. Les cinq articles furent finalement approuvés en janvier 1790. Il fallut encore attendre près de deux ans avant que la machine ne fût construite.

Suite au transfert du Roi au Palais des Tuileries<sup>6,10</sup>, la nécessité de trouver une salle pour les réunions de l’Assemblée à Paris devait encore une fois trouver sa solution par le zèle de Guillotin qui préconisa la salle du Manège des Tuileries qu’il fit aménager. C’est à cette occasion, vraisemblablement, que ses démêlés avec des journalistes indisciplinés durent entraîner leur prise en grippe de sa personne. De là, à conclure que ceux-ci crurent bon d’affubler plus tard la machine à décapiter de son nom, il n’y a qu’un pas à franchir. Il faudra y revenir.

Entre-temps, pendant les années 1790-91, les condamnés à la peine capitale étaient toujours décapités au glaive ou pendus...

Guillotin déposa encore une note en septembre 1790 en vue de réformer les études médicales, laquelle ne fut prise en compte qu’après la chute des Jacobins et de Robespierre en 1794.

Fin 1791, après l’acceptation par le Roi de la nouvelle constitution, l’Assemblée se sépara non sans avoir, sous l’impulsion de Guillotin, remis la peine de mort à son ordre du jour et, *in fine*, décidé de passer dorénavant à la décapitation par une machine pour l’avenir. Les six propositions qu’il avait faites se trouvaient maintenant acceptées.

C’est au printemps de 1792 que le chirurgien Antoine Louis fit rapport sur la machine qu’il avait conçue et qui n’est que la “ Maiden ” écossaise améliorée par la modification du couperet. Celui-ci présentait un tranchant oblique plus “ performant ” que l’horizontal de la machine imitée.

Après signature de la loi sur la peine de mort par le Roi, les premiers essais eurent lieu sur cadavres. Guillotin y assiste, bien qu’il fût arrivé au terme de sa carrière politique lors de la dissolution de l’Assemblée et qu’il ne tenait pas à la poursuivre. La première exécution eut lieu le 25 avril. Jamais Guillotin n’allait assister au spectacle. Il est donc paradoxal de constater que la machine d’abord appelée “ Louison ” du nom de son véritable concepteur fut ensuite devenue la “ Guillotine ” sous l’influence probable de quelques journalistes toujours vindicatifs vis-à-vis du personnage de Guillotin. Son horreur des excès et du mauvais goût, sa façon de s’habiller à l’ancienne mode le rendaient une proie rêvée pour les brocards et les calembours. De plus, le néologisme devait mieux plaire aux oreilles que le diminutif éculé de Louis.

Une conséquence bien plus sérieuse de la mise en service de la machine fut la facilité à exécuter un grand nombre de victimes en un minimum de temps. Le glaive, peu maniable, s’émoussait très vite et devait être remplacé après une à deux exécutions. Les membres du Comité de Salut Public allaient donc disposer d’un engin leur permettant de pouvoir envoyer au supplice un nombre toujours croissant de malheureux qui passaient en “ jugement ” devant eux.

Sous la Terreur, la Convention qui avait succédé à l’Assemblée supprima les académies, collèges et institutions charitables. Ils fermèrent les universités et abolirent le diplôme de médecin. Les médecins devinrent des officiers de santé mais n’importe qui pouvait prétendre à soigner les gens. L’Hôtel-Dieu devint l’Hospice de l’Humanité. Comme le dit très bien Gabbay<sup>11</sup>, il y avait plein de “ *non words* ” dans cette rage réformatrice qui ne tarda pas à s’avérer catastrophique pour la santé publique. La période n’était décidément pas très sensible à la raison.

Guillotin, quant à lui, déplorant tous les excès de la Terreur, sollicita et obtint en juillet 1793 une “ commission de médecin militaire ” à Arras. Il sentait la menace d’une comparution devant le Comité de Salut Public planer au-dessus de lui. Aux yeux de Robespierre et de ses acolytes, il devenait suspect d’opposition par son attitude réservée. Grâce à cet éloignement, il échappa au sort du Roi et à celui d’Antoine Louis qui moururent sous la lame de la machine que l’un avait “ inventée ” et que l’autre avait autorisée en signant sa mise en fonction<sup>6</sup>.

## LA VIE MEDICALE (1794-1814)

Après la chute des Jacobins et de Robespierre, l’atmosphère allait devenir plus calme et Guillotin put reprendre ses activités de médecin privé. Son nom quoiqu’attaché à l’engin de mort, fit moins peur. Les gens, qui avaient déserté son cabinet, revinrent le consulter.

S’il avait, dès la fin 1791, mis un terme à ses activités politiques et maçonniques, en 1793 par la suppression des loges, il ne devait pas les reprendre.

Il se mit en sommeil des loges reconstituées en 1796, mettant ainsi un point final à deux activités qui avaient fait une bonne part de sa réputation<sup>6</sup>.

Ce serait toutefois mal connaître le personnage de l'imaginer s'occupant seulement de sa clientèle pourtant prospère. Il trouva un nouveau but à atteindre. Il s'occupa d'abord de la rédaction du " journal général de médecine " pour ensuite s'impliquer dans la gestion de la santé publique. Il fut ainsi nommé Président du comité central de la vaccination, afin d'introduire en France et promouvoir la découverte de Jenner de vaccination contre la variole. Il en sera un infatigable propagandiste allant jusqu'à écrire au pape Pie VII en 1803 pour qu'il favorise, par l'intermédiaire de ses prêtres, la vaccination qui se heurtait à une certaine méfiance de la part de la population<sup>3,6</sup>. Lui-même tenait à Paris une maison de la vaccination.

En 1804, avec d'autres anciens collègues de la Faculté de Paris, il fonda l'Académie de Médecine de Paris qui deviendra l'Académie actuelle.

Guillotot mourut en 1814 des suites d'un anthrax de la région scapulaire. Le Docteur Bourru, dans son oraison funèbre, devait dire qu'il est difficile de faire du bien à l'humanité sans y trouver quelques inconvénients pour soi-même. Sur sa tombe, au Père Lachaise, on remarque une épitaphe : " *Vir integrus* ". C'est ce qu'il fut assurément<sup>12</sup>.

Cet homme de bien, adversaire de la peine de mort, devait donc rester dans la mémoire universelle pour une machine qu'il n'avait pas inventée et qui, paradoxe, facilita la mise à mort de centaines d'innocents sous la Terreur alors qu'il n'avait eu que le souci d'épargner aux condamnés des souffrances inutiles.

## BIBLIOGRAPHIE

1. Hugo V : Littérature et philosophie mêlées. www.dicocitations.com
2. Guérin M : Le docteur Joseph Ignace Guillotin. Bulletin des archives historiques. Revue de la Saintonge et de l'Aunis 1908 ; 28 : 101-28
3. Donegan CF : Dr Guillotin-reformer and humanitarian. J R Soc Med 1990 ; 83 : 637-39
4. McLeod Y : Joseph Ignace Guillotin. Proc R Soc Med 1915 ; 8 (Hist Med Sect) : 1-6
5. Nouveau Larousse illustré. Guillotin. 1910 ; IV : 988
6. Soubiran A : Ce bon docteur Guillotin et sa simple mécanique. Paris, Librairie académique Perrin, 1962 : 33-40, 45-52, 79-86
7. Zweig S : La guérison par l'esprit. Paris, Le livre de poche, Biblio essais 2007 : 67-89
8. Lopez CL A : Franklin and Mesmer : an encounter. Yale J Biol Med 1993 ; 66 : 325-31
9. Maurois A : Histoire de la France. New York, Editions de la maison de France 1947 : 299-310, 346
10. Larousse : L'histoire de France. 2000 ans d'images. Paris, Larousse 1984 ; 1 : 1-13, 18-9
11. Gabbay J : Clinical medicine in revolution. BMJ 1989 ; 299 : 166-9
12. Thiery M : Joseph Ignace Guillotin (1738-1814) en de guillotine. Tijdschr voor Geneesk 2003 ; 59 : 57-9

### Correspondance et tirés à part :

J. NOTERMAN  
Avenue Emile Van Ermengem 29  
1020 Bruxelles  
E-mail : jacques.j.l.noterman@skynet.be

Travail reçu le 22 février 2011 ; accepté dans sa version définitive le 11 avril 2011.